

5°) Ratification d'un marché de gré à gré de Frs 563.850 passé avec la Maison PHENIX de Paris pour la fourniture d'imprimés et d'articles de bureau

M. PICARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir ratifier le marché de gré à gré d'un montant de 563.850 Frs CFA que j'ai dû passer avec la Maison PHENIX de Paris pour la fourniture d'imprimés et d'articles de bureau pour les besoins de la Commune.

M. REYDELLET. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
S. Denis le 25 Octobre 1967
P. le Greffier
Le Secrétaire Général
Signé: J. Richard